

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2018
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. LOURES-BAROUSSE
8 RUE SAINT EXUPERY BP 12
65370 LOURES BAROUSSE
eco' pl: 86 POITIERS PIC 30.10.18 C10202
1649036534 0000
M DELPORTE GREGORY
PL DE LA RESISTANCE
65230 CASTELNAU MAGNOAC



Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 27 376 753 294
Référence de l'avis : 18 65 4149148 04
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0056203 57
RUM* FR46ZZZ005002M365005620357
Numéro de propriétaire : 431 D00044G
Débiteur(s) légal(aux) : PROP/INDIVIS 4101 MBNDM8
M DELPORTE GREGORY
PROP/INDIVIS MBNDM9
MME DUPUY AMANDINE MARIE C
Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018
* Référence Unique de Mandat

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER

Votre situation

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 142,00 €

Accomptes mensuels versés 104,00 €

38,00 €

Compte à débiter :
FR76 1690 6010 0751 0303 6007 167
DELPORTE GREGORY
CRCA CASTELNAU MAGNOAC

Prochaines échéances 2018
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 15/10/2018

17 SEPTEMBRE 2018	13,00 €
15 OCTOBRE 2018	13,00 €
15 NOVEMBRE 2018	12,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2019 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2019 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2019	14,00 €	17 JUNIN 2019	14,00 €
15 FEVRIER 2019	14,00 €	15 JUILLET 2019	14,00 €
15 MARS 2019	14,00 €	16 AOUT 2019	14,00 €
15 AVRIL 2019	14,00 €	16 SEPTEMBRE 2019	14,00 €
15 MAI 2019	14,00 €	15 OCTOBRE 2019	14,00 €